MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

ISSN : 0762 042 X

DLP 10-8-90009994

Avertissements agricoles

BRETAGNE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

280, rue de Fougères, 35700 RENNES ☎ 99 36 01 74

Publication périodique

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION : CULTURES MARAÎCHÈRES, LÉGUMIÈRES ET POMMES DE TERRE

IMPRIMERIE DE LA STATION BRETAGNE • DIRECTEUR GÉRANT : G. CHERBLANC • C.P.P.A.P. : 528 AD

BULLETIN N° 190 — 08 Août 1990

Limitations d'usage

Tomates sous serre :
Pas de maladies mais attention aux ravageurs

Concombres :
Surveillez acariens et thrips

Tomates de plein air :
Le mildiou n'est pas à craindre

Artichauts :
On n'observe pas de pucerons noirs

Choux :
Attaques de teignes et de noctuelles

LIMITATIONS D'USAGE

Par arrêté du 13 juillet 1990, le Ministre de l'Agriculture limite les autorisations de vente et d'utilisation des produits antiparasitaires à base de lindane, d'atrazine et de simazine selon les dispositions suivantes :

Lindane :

* **Suppression des applications foliaires ;**
* Suppression des traitements de semences betteraves et crucifères oléagineuses ;
* **Limitation de la dose d'emploi à 1 350 g/ha en traitement de sol.**

Atrazine-Simazine :

Limitation d'autorisation aux seuls usages où l'apport d'atrazine ou de simazine ou du mélange atrazine-simazine ne dépasse pas **1 500 g/ha** et retrait des spécialités ne satisfaisant pas cette condition.

Ces dispositions sont d'application immédiate.

P44

ABONNEMENT 1er Janv. - 31 Déc.
C.C.P. 9404-94 Y Rennes - S/Rég. de Recettes de la DRAF - Prot. Végét.

TOMATES SOUS SERRE

ALEURODES : En lutte biologique, sur cultures d'automne, faire des apports d'encarsia tous les 8 jours.
Les disposer à l'ombre, car exposées au soleil, les pupes noires sèchent et les encarsia ne peuvent éclore. Il est alors indispensable de prévoir des dispositifs d'ombrage (cartons, caisses...)

En lutte chimique, on peut utiliser l'Applaud FL à 0,3 l/ ha de produit commercial pour lutter contre les aleurodes au stade larvaire. Délai d'emploi avant récolte : 3 jours.
Des informations plus détaillées sur l'Applaud ont été données dans le bulletin n° 185 du 06 avril.

ACARIENS : Dans les serres où ces ravageurs ont été observés sur cultures de printemps, surveillez attentivement l'apparition des acariens pour pouvoir intervenir rapidement avec Kelthane*, Technacid* ou Torque*.

THRIPS : La lutte est difficile. Lorsqu'on constate leur présence, 3 applications de Dédévap à 4 ou 5 jours d'intervalle réduisent sérieusement la population.

TOMATES DE PLEIN AIR

MILDIOU : Cette maladie n'est pas à craindre tant que le temps reste sec.

CONCOMBRES

THRIPS : La lutte est la même que sur tomates mais il y a un risque de phytotoxicité avec Dedevap.

ACARIENS : Surveillez leur présence. Eventuellement, appliquez Kelthane* ou Torque*.

ARTICHAUTS

On n'observe pas de pucerons noirs, probablement à cause du parasitisme naturel dû aux entomophtorales.
Aucun traitement n'est donc actuellement justifié.

CHOUX

Des attaques de chenilles de teigne des crucifères et de noctuelles sont signalées. Si vous observez leur présence, intervenez sur jeunes larves de préférence le soir, avec Lannate ou Orthène 50.

** Produits ayant fait l'objet d'une demande d'homologation.*

NOUVELLES SPECIALITES

La spécialité FAZOR, à base d'hydrazide maléique, vient de recevoir une autorisation de commercialisation jusqu'au 31 Décembre 1990 comme anti-germe pour les échalottes à la dose de 4 kg/ha.

La spécialité TRIGARD, à base de cyromazine, vient de recevoir une autorisation de commercialisation jusqu'au 31 Décembre 1990 pour lutter contre la mouche mineuse Lyriomyza trifolii en cultures légumières et florales à la dose de 0.4 kg/ha.

*: spécialité pouvant être utilisée

P45